

Cir-2223-057

Ain Najm, le 7 janvier 2023

Objet : Points d'attention concernant le 2^{ème} trimestre

Chers Parents,

Après ces longues vacances bien méritées, les cours reprennent le lundi 9 janvier 2023. Nous tenons à vous rappeler quelques points dont l'application est de toute rigueur pour entamer le 2^{ème} trimestre avec vos enfants dans une ambiance de sérieux et de bien-être afin de les orienter vers la Réussite et l'Excellence :

- L'adoption d'une attitude positive et participative en classe par les élèves est la clé de leur réussite.
- Les devoirs présentés par les élèves doivent être l'œuvre d'un travail personnel sans toutefois avoir recours au travail collectif mené sur les groupes WhatsApp.
- Les évaluations fixées sur les calendriers doivent faire objet de préparation bien avant le temps.
- Les parents sont tenus à surveiller les réseaux sociaux auxquels leurs enfants ont accès tout en évitant les excès d'utilisation des écrans.
- Les parents sont priés d'informer la direction de l'établissement au moment où ils constatent un comportement inapproprié chez leurs enfants.
- Après les vacances de Noël, **le port du costume scolaire est obligatoire.**
- Les garçons sont tenus à se présenter à l'établissement **avec les cheveux coupés et les barbes rasées.**
- À partir de la classe de 4^{ème}, les élèves doivent déposer leurs portables chez les adjoints.
- Tout retard ou absence exceptionnels doivent être notifiés, par email envoyé à l'établissement à l'adresse électronique suivante: « ainnajm@sscc.edu.lb ». À noter que les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors de l'horaire scolaire. De plus, **les absences non justifiées** sont à éviter surtout **durant les évaluations.**
- Les cours débutent à 7h40, les élèves sont invités à être en classe **avant la cloche.** En outre, en dehors des horaires scolaires, aucun élève ne peut sortir de l'établissement sans justification préalable des parents, présentée au CPE, chargé de signer l'autorisation de sortie.
- Pour éviter les risques de contagion, les parents sont priés de ne pas envoyer leur enfant malade à l'établissement et de prévenir la direction de la nature de la maladie et de la période d'éviction.

Merci de votre collaboration pour la réussite de vos enfants dans leur parcours scolaire !

La Direction